

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Conseil d'administration du	16 octobre 2026 à 14h30
Date de convocation	03 septembre 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Valérie BIEGALSKI, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, François-Xavier SALMON, Christophe LERIBAUT, Kim PHAM, Ariane THOMAS, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Virginie DONZEAUD, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Benjamin PARROT, Caroline JOLY, Pascal LAFFUMA.
Pouvoirs	Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ, Hilaire MULTON à François-Xavier SALMON, Olivier GABET à Virginie DONZEAUD.
Excusés	Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Anthony JOUVENEL, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Dominique DE FONT-RÉAULX, Olivier GABET.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_029

Décision modificative n°2_Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9, L. 2121-29 et D. 2342-2

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022-190 du 5 avril 2022 relative au passage à la M57,

Vu la délibération n° 2022-201 du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2026_009 du Conseil d'Administration du 7 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu la délibération n° 2026_019 du Conseil d'Administration du 29 juin 2026 approuvant la décision modification n°1 du budget primitif,

Vu la demande formulée par le Service de Gestion Comptable en date du 3 septembre concernant l'acceptation des déficits en vue de l'apurement du compte 5113 « Titres spéciaux de paiement » ;

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

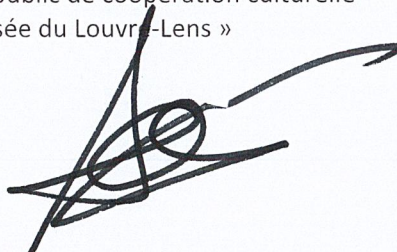
De telles modifications s'avèrent nécessaires afin :

- De tenir compte, pour un montant de 50 000 € en recettes et en dépenses, d'un projet d'œuvre en hommage aux mineurs dans le cadre du dispositif « Nouveaux commanditaires », qui sera situé dans le Parc du musée,
- De prendre en compte l'évolution du risque d'irrecouvrabilité de créances douteuses, en augmentant les provisions constituées d'un montant de 25 682,71 €
- De prendre en compte des déficits d'un montant de 951,89 €, sur les exercices 2016 et 2017 de la régie du musée, générés par le non-recouvrement de titres spéciaux de paiement (chèques-vacances), à la demande du comptable public, qui n'avaient pas encore été apurés à ce jour,
- D'augmenter, pour un montant de 20 000 €, le plafond de dépenses du chapitre 012 pour éviter tout risque de sur-consommation de crédits en fin d'exercice.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les deux déficits constatés sur la régie d'avances et de recettes de billetterie, d'un montant respectif de 942,95€ et 8,94 €, correspondant à des titres spéciaux de paiement des exercices 2016 et 2017,
- D'autoriser l'imputation de ces sommes au compte 65883, afin de permettre la régularisation et l'apurement du compte 5113, conformément à la demande du Service de Gestion Comptable,
- D'augmenter de 25 682,71 € la provision constituée pour faire face au risque d'irrecouvrabilité de créances datant de plus de deux ans, imputée au compte 6817,
- D'approuver la décision modificative n°2 du budget primitif, conformément à l'annexe jointe,
- D'équilibrer la décision modificative par un prélèvement sur le compte 002- Excédents de fonctionnement reportés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Annexe 1

DM N° 2

Musée du LOUVRE-LENS

Approbation de la décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2026

Section de fonctionnement					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
011	6233	314		Foires et expositions	+50 000€
012	64131	314		Rémunérations	+10 000€
012	6451	314		Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 4 000€
012	6453	314		Cotisations aux caisses de retraite	+ 2 000€
012	6454	314		Cotisations à l'assurance chômage	+ 2 000€
012	6458	314		Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 2 000€
65	65883	314		Déficits sur opérations de gestion	+ 951,89€
68	6817	314		Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 25 682,71€
				Total dépenses de fonctionnement	+ 96 634,60 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
75	75888	314		Autres produits	+50 000€
				Total recettes de fonctionnement	+ 50 000 €

Section d'investissement					
<i>Dépenses d'investissement</i>					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
				néant	
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
Chapitre	Article	Fonction		Libellé	Montant
				néant	